



M. E. C. — I. N. E. P.

CENTRO BRASILEIRO DE PESQUISAS EDUCACIONAIS

379(362)

61

M307
P5

Educação na Eslovênia

1959

DISTRIBUIÇÃO

por

Emina Hekimogil

Inspetor geral e Diretor de Relações Culturais

Genebra - Suíça - 1959

C. B. P. E.

P. 1

P. 2

379/56.1

EDUCATION EN TURQUIE

par

Emin Hekimgil

Inspecteur Général et Directeur des Relations Culturelles

Ministre de l'Education

*

GENEVE, Suisse

Juillet 1959

P. 1
Jan. 2

ACTIVITES EDUCATIVES
PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE 1958-1959
EN TURQUIE

La première partie de ce rapport est préparée
pour la 22^{me} Conférence internationale sur l'Edu-
cation Publique

par

Emin Hekimgil

Chef de la Délégation Turquie

*

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE:

- (1) Caractéristiques du système d'enseignement en Turquie
- (2) Activités éducatives pendant l'année scolaire 1958-59
- (3) Finances
- (4) Enseignement primaire
- (5) Enseignement secondaire
- (6) Enseignement technique et professionnel
- (7) Formation des professeurs
- (8) Enseignement supérieur
- (9) Enseignement privé
- (10) Enseignement spécial
- (11) Education physique
- (12) Alimentation scolaire
- (13) Tests et recherches
- (14) Beaux-Arts
- (15) Musées et antiquités
- (16) Bibliothèques
- (17) Publications
- (18) Enseignement pour adultes
- (19) Etude et formation en dehors de la Turquie
- (20) Relations culturelles
- (21) UNESCO
- (22) Journées internationales
- (23) Comité de plans
- (24) La formation de première instruction dans les Forces Armées

DEUXIEME PARTIE:

- (1) Le Ministère de l'Education en Turquie
L'organisation du Ministère
Directorats généraux
Dirigeants de l'enseignement technique et professionnel
Organisation de l'enseignement en Province
Comités consultatifs de l'enseignement

- (2) Références de lectures supplémentaires

*

PREMIERE PARTIE

*

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT EN TURQUIE

L'enseignement turque s'est développé en un système national depuis l'établissement de la République en 1923. Avant cette date, la caractéristique de l'Empire Ottoman était une grande diversité d'éducation. Commencant en 1923, le système a été progressivement adapté au système de l'Ouest, dans son administration, son organisation, sa méthode; - l'éducation devient alors libre et laïque à tous les degrés; l'éducation primaire devint alors obligatoire pour les deux sexes; l'éducation secondaire et supérieure devint co-éducative. Dans tous les cas, l'éducation turque est basée sur des principes démocrates. Son but principal est de développer la puissance de capacités, la pensée indépendante et les attitudes démocratiques.

De très grandes possibilités de perfectionnement sont offertes par le Gouvernement Turc, gratuitement, à savoir: maîtrises commerciales, occupations techniques et métallurgiques, arts, sciences, médecine et barreau; complétées par les activités théâtrales, les musées, les antiquités, les bibliothèques publiques, les récréations. Toutes les facilités financières sont mises à disposition, afin de favoriser les élèves talentueux de toute condition.

La demande populaire pour une meilleure éducation se fait sentir, selon le nombre croissant des inscriptions, par un besoin toujours plus grand de professeurs. L'éducation de la nouvelle Turquie nécessite de nouvelles méthodes, du matériel moderne, et de nouvelles institutions. La demande d'éducation pour adultes (initiation à la lecture et éducation fondamentale) se révèle également pressante. Tous les éléments sont actuellement réunis pour assurer un progrès éducatif plus grand et plus rapide que jusqu'à ce jour. Des mesures sont prises pour aplanir les dites difficultés.

Les possibilités d'acquérir une éducation, tant primaire que supérieure, sont égales pour toutes les races, religions ou conditions économiques. Les étudiants supérieurement doués ont toutes les facilités pour poursuivre leurs études, tant dans les institutions d'enseignement supérieur au pays qu'à l'étranger. Bien que toujours traditionnel et académique, le Ministère de l'Education recherche de nouvelles méthodes adaptées aux besoins de ses étudiants.

Le Ministère de l'Education cherche par tous les moyens à diffuser l'instruction parmi le peuple, par des publications, lectures et arts.

LES ACTIVITES EDUCATIVES PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE 1958/59 EN TURQUIE.

L'expansion de l'éducation en Turquie pendant la dernière année scolaire a été appuyée par la promulgation des lois, règles et

changements d'organisations suivants:

1. Banque turque des professeurs: Le but principal est de fournir des foyers pour les professeurs. Elle a L.T. 30'000.000 de capital et 12'000 actionnaires. On s'attend à ce que le nombre des actionnaires augmente jusqu'à 70.000 d'ici une année. Dix-sept succursales de cette banque seront ouvertes en Turquie. La banque mettra également à disposition d'autres services, soit des crédits pour une éducation supérieure et amélioration professionnelle, des finances, afin de moderniser l'équipement scolaire; les publications éducatives, garderies pour les enfants des maîtres d'école, encourager et soutenir la publication de matière professionnelle de valeur.
2. Université technique du Moyen-Orient: L'université technique du Moyen Orient à Ankara a été fondée en 1957. Ses buts sont:
 - a) d'élargir les possibilités pour la jeunesse turque qualifiée de recevoir une éducation avancée conduite généralement dans la langue anglaise, dans des carrières scientifiques, techniques et professionnelles.
 - b) d'étendre les sus-dites possibilités pour la jeunesse qualifiée d'autres pays sur leur application et promotion comme étudiants,
 - c) d'éclairer le peuple turc et les étrangers sur le bénéfice qu'apporterait le développement des ressources et la solution des problèmes éducatifs turcs et du Moyen Orient,
 - c) de conduire et étendre les recherches de base pour augmenter la connaissance de l'homme à la recherche de sa propre vérité.
3. La promulgation de législation de base a résulté en:
 - a) des possibilités de promotion pour les professeurs d'école primaire à un degré supérieur,
 - b) l'amélioration du salaire de base pour les professeurs d'écoles secondaires, professionnelles et techniques,
 - c) l'expansion de la Faculté de l'Ecole de Médecine de l'Université d'Istanbul et d'Ankara,
 - d) l'amalgamation des fonds sociaux et de santé pour les professeurs d'écoles primaires,
 - e) au mois de juin 1959, l'élévation du niveau universitaire des écoles économiques et de commerce à Istanbul, Ismir et Ankara.

Des changements d'organisation ont résulté de la création d'une Direction d'Hygiène et de Santé scolaire; la formation de professeurs s'est accentuée pour faire face à la demande urgente et toujours croissante de professeurs pour les écoles primaires et secondaires; de nouvelles règles qui impliquent la sélection d'étudiants pour l'étude étrangère et l'ouverture d'un collège pour les maîtres d'école, dont les études durent quatre ans.

FINANCES

Le budget du Ministère de l'Education.

Son budget, comprenant également celui pour l'Université est de L.T. 738,792,847. Ce montant est de 11% du budget national et presque 3% de l'impôt national; et les figures montrent que le support de l'éducation en Turquie tient sa place parmi les pays avancés. Le budget du Ministère de l'Education arrive second parmi les ministères et n'est dépassé que par celui du Ministère de la Défense Nationale.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'Education primaire est la base du système turc d'éducation. Le but principal est de fournir une éducation nationale de base pour tout enfant d'âge scolaire entre 6 et 14 ans. L'éducation primaire est d'une durée de 5 ans, co-éducatrice et gratuite. La charge des écoles primaires est une responsabilité de base des autorités locales auxquelles s'ajoute l'appui du Ministère de l'Education.

Les jardins d'enfants et écoles maternelles ne sont pas obligatoires en Turquie. Il en existe plusieurs dirigés à titre privé par des associations et sous la surveillance du Ministère de l'Education. Les écoles maternelles prennent des élèves de 3 à 6 ans.

La plus grande partie du budget du Ministère, L.T. 327,589,707, est allouée pour l'année courante à l'éducation primaire.

Le tableau ci-dessous montre l'augmentation du nombre des écoles et des élèves en éducation primaire.

<u>Année scolaire</u>	<u>Ecole</u>	<u>Etudiants</u>
1924-1925	5,987	390,368
1930-1931	6,598	489,299
1940-1941	11,040	1,109,910
1952-1953	17,683	1,711,520
1955-1956	19,122	1,957,834
1956-1957	19,777	2,131,148
1957-1958	20,773	2,279,201
1958-1959	21,464	2,404,977

Le nombre des écoles dans les villes est de 2,085
" " " " " " villages " " 19,379.

Au cours de la dernière année, 735 nouvelles écoles ont été construites. La construction des bâtiments scolaires dépend des provinces. De plus, le Ministère de l'Education a donné L.T. 30.000.000 de contribution pour la construction d'écoles au cours de la dernière année.

Le nombre de professeurs dans les régions rurales est de 31,530,
" " " " " " urbaines " " 19,168

Total:.....50,698

(Sur ce chiffre, 12.000 sont des femmes)

Au cours de la dernière année, 2,322 nouveaux professeurs d'écoles primaires sont entrés dans cette carrière.

Au cours de l'année scolaire 1958-59, le nombre des élèves des écoles primaires était comme suit:

	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>	<u>Totaux</u>
Dans les écoles urbaines:	518,850	374,479	893.329
Dans les écoles rurales:	981,821	529,827	<u>1.511.648</u>
T o t a l:			2.404.977

17,000 écoles primaires sont estimées nécessaires en Turquie, 600 dans les villes et environ 16,000 dans les villages. Malheureusement, il reste environ 1.000,000 d'enfants, environ 30% desquels d'âge scolaire obligatoire, non inscrits dans les écoles.

Au cours de l'année scolaire 1957-58, 97,842 étudiants reçurent un diplôme d'écoles primaires urbaines et 140,318 un diplôme d'écoles primaires rurales - quelques étudiants supplémentaires obtinrent le statut du diplôme par examen en dehors des écoles, rendant ainsi le total quelque peu plus élevé.

Le Ministère de l'Education a, en ce moment, de grandes difficultés à satisfaire les demandes pour les écoles primaires. Pour résoudre ce problème:

- a) Le nombre d'écoles normales est augmenté afin de fournir assez de professeurs.
- b) L'expérimentation s'accomplit par des méthodes de construction locale à bas prix et des matériaux d'écoles rurales.
- c) Des écoles pré-fabriquées (huttes en "quonset") seront utilisées pour soulager les doubles sessions dans beaucoup d'écoles.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Le but de l'enseignement secondaire en Turquie est de fournir une éducation nationale suivie à ceux qui ne poursuivront pas leurs études et d'amener ceux qui ont terminé l'école primaire à un niveau préparatoire tels qu'ils puissent commencer une éducation spécialisée dans des écoles de formation technique, professionnelle ou de professorat, ou de continuer la préparation à l'université. Le nombre des écoles moyennes (écoles secondaires de petits, degrés 5, 7 et 8) s'est accru dans le courant de l'année de 488 à 509 et les lycées (écoles secondaires de grands, degrés 9, 10 et 11) de 110 à 114. Le nombre des étudiants dans les écoles secondaires s'est accru de 228,683 en 1957-58 à 262,297 en 1958-59. Environ 46 mille, 14% des élèves ci-dessus pour l'année en cours sont dans des écoles de niveau élevé.

Il y a 11,570 professeurs d'écoles secondaires parmi lesquels 3,500 n'ont que des capacités au-dessous du niveau requis.

Les classes moyennes comme les écoles primaires sont co-éducatrices. Tout l'enseignement dans les classes moyennes du gouvernement est gratuit et offre un programme de 3 ans pour les degrés de 6 à 8. Les programmes d'études des classes moyennes et lycées sont partout les mêmes. Chaque étudiant a 32 heures de classe prévues par semaine.

Les activités de classes moyennes expérimentales qui dans 4 provinces font entrer en vigueur de nouvelles idées et pratiques éducatives, sont étudiées en rapport avec les besoins de changement de la Turquie. Deux de ces écoles sont des écoles secondaires complètes. La fondation Ford a fait un don pour l'équipement de ces écoles au cours de l'année passée. Les professeurs de ces écoles sont envoyés aux Etats-Unis pour étendre leur formation selon un projet commun de l'United States International Coopération Administration et du Ministère de l'Enseignement national.

La demande pour une formation de base en langue comme préparation à une continuation d'études à l'étranger a réclamé une attention accrue sur ce problème en Turquie. Dès 1865, un lycée fut établi à Istanboul, le lycée Galatasaray, degré 6 à 12, pour donner une instruction en français et en turc. Il y a 4 ans, six écoles furent établies dans différentes parties de la Turquie pour donner un enseignement en langue anglaise. Toute l'instruction, sauf le turc et les études sociales, est en anglais. Une année préparatoire précède le degré six. Une division de même nature, en langue allemande, fut ouverte au Lycée d'Istanboul en 1958. Cette division donnera une année préparatoire suivie des degrés 6 à 11. Ces écoles sont toutes des pensionnats et n'admettent que des garçons.

La Direction Générale d'Enseignement secondaire s'est particulièrement occupée d'élever des professeurs à une formation en service.

Des séminaires et ateliers dans tous les domaines de sujets sont fait pour élever les professeurs d'écoles secondaires. Au cours de cet été, en juillet et août, les professeurs participeront à des séminaires et cours de perfectionnement en 16 différents sujets et 3 groupes de professeurs de langues étrangères iront en Angleterre, en France et en Allemagne. Les professeurs d'écoles primaires et secondaires expérimentales ont des séminaires réguliers pendant l'année scolaire et durant la période de vacances.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL.

L'enseignement technique et professionnel a pour but la préparation de travailleurs professionnels, spécialisés et demi-spécialisés. Pour faire face au développement industriel rapide de la Turquie, le réseau des écoles techniques et professionnelles et des collèges s'est étendu dans certaines écoles, de nouvelles branches ont été ouvertes. La division a étendu ses activités aux adultes qui ont dépassé l'âge scolaire, pour former des hommes et des femmes à devenir mieux qualifiés et plus compétents dans leur travail. En parallèle à cette activité, dans différentes parties de la Turquie, le nombre de cours enseignés par des professeurs hommes et femmes qui voyagent a augmenté.

Le tableau suivant montrera le développement de l'enseignement technique et professionnel, y compris les écoles de jour et du soir et en excluant les cours d'universités, les classes à temps partiel et les cours ambulants.

<u>Année scolaire</u>	<u>Ecole</u>	<u>Etudiants</u>
1924-25	68	9,043
1930-31	71	11,070
1940-41	127	30,808
1950-51	345	78,129
1955-56	447	111,051
1958-59	581	133,141

Le pourcentage des étudiants allant dans ces institutions pendant les années scolaires 1955-56 et 1958-59, suivant le sujet étudié est de:

	<u>Pourcentages</u>	
	<u>1955-1956</u>	<u>1958-1959</u>
Economie et alimentation du pays	36%	36%
Industrie et petits métiers	34%	34%
Enseignement	15%	15%
Métiers	11%	12%
Agriculture	2%	1,4%
Musique et Arts	3%	1,6%

a) Ecoles des métiers, Institut des métiers et Ecoles de Construction d'immeubles.

Ces écoles forment des ouvriers spécialisés et des contre-maîtres pour l'industrie après l'achèvement de l'école primaire et offrent des programmes de travail et d'études de 5 ans. Les trois premières années sont appelées l'école moyenne des métiers et les deux années supérieures, l'institut de métiers. Les instituts des métiers sont du niveau des lycées et donnent une suite de formation aux élèves diplômés d'écoles des métiers admettant également des élèves diplômés des classes moyennes. Ils offrent un programme de deux ans, sauf en imprimerie, où il est de trois ans. Les écoles qui se trouvent dans les régions urbaines sont souvent incapables de loger tous les candidats à l'admission. Dans ces conditions, des examens sélectifs d'admission sont établis.

La première année d'instruction dans les instituts des métiers consiste en 36 heures de classe par semaine, y compris les ateliers. Les autres années, il y a 44 heures de classe par semaine.

L'accroissement des écoles et des inscriptions d'étudiants sont donnés ci-après:

<u>Année scolaire</u>	<u>Ecole</u>	<u>Etudiants</u>
1924-1925	9	1,221
1934-1935	10	1,609
1944-1945	35	12,069
1950-1951	81	19,560
1955-1956	81	29,188
1958-1959	81	34,126.

Le nombre de diplômés est de:

<u>Année scolaire</u>	<u>Diplômés</u>
1944-1945	424
1950-1951	2,875
1954-1955	2,300
1956-1957	2,498

Ces écoles donnent des diplômes d'environ 44 pour cent en ateliers de machines (ajustement, tour et fraisage), 16 pour cent en menuiserie, 13 pour cent en forge, 13 pour cent en électricité, 7 pour cent en entretien de moteurs et 7 pour cent en autres domaines professionnels. Dix-huit professions différentes sont enseignées dans ces écoles.

Des bourses sont accordées aux étudiants pour suivre ces cours et pour eux-mêmes des facilités de logement sont fournies. Les étudiants externes sont aussi admis et des repas ne sont donnés qu'aux étudiants nécessiteux.

Les écoles de construction sont d'un modèle semblable à celui des écoles et des instituts de métiers, sauf qu'elles offrent des catégories de cours différentes y compris la briquetterie, la taille de pierre, la menuiserie, les travaux de plâtrerie, la plomberie, le chauffage central, les installations sanitaires. Il y a six écoles de construction avec 2,923 inscriptions d'étudiants. Toutes les écoles ci-dessus offrent un programme d'études équilibré comprenant des sujets d'éducation générale ainsi que des travaux pratiques d'atelier, de mathématiques et de sciences s'y rapportant. Aucun enseignement de langues étrangères n'est donné dans ces écoles.

b. Enseignement de l'Economie du Pays.

Ces écoles donnent un enseignement général en plus de la formation spéciale de maîtresse de maison et professions pour jeunes filles qui peuvent être amenées par la suite à gagner leur vie. Ces écoles ont un programme de cinq ans pour jeunes filles qui ont terminé l'école primaire et un cours de deux ans après l'achèvement de l'école moyenne.

Le programme de ces écoles est basé sur le modèle suivant:

<u>Degrés</u>	<u>Nombre d'heures par semaine</u>	<u>Cours sociaux</u>	<u>Pourcentage de temps de cours de science</u>	<u>Cours professionnels</u>
I	39	46%	13%	41%
II	39	31%	13%	56%
III	44	18%	14%	68%
IV	44	14%	2%	84%
V	44	16%	-	84%

Dans le programme des écoles d'économie du pays, en plus des sujets généraux et langues étrangères, on donne les cours suivants:

1. Couture
2. Mode et chapeaux d'enfants
3. Sous-vêtements d'hommes et femmes
4. Fabrique de fleurs artificielles
5. Broderie
6. Dessin et fabrication de garnitures de robes
7. Soins à l'enfant et hygiène de la famille
8. Cuisine
9. Tenue de la maison.

c. Cours techniques ambulants.

Les cours ambulants dans les villages sont organisés pour former les hommes des villages à fabriquer, réparer et entretenir l'équipement en fer et en bois. Ils offrent une instruction principalement dans la forge et la menuiserie. Il existe aussi des cours de maçonnerie pour former les villageois à réparer et bâtir de nouvelles maisons et bâtiments publics dans le village. Le nombre des cours et des inscriptions dans les années spécifiées est donné ci-dessous:

<u>Année scolaire</u>	<u>Cours</u>	<u>Etudiants</u>
1946-1947	52	648
1950-1951	97	1,370
1955-1956	247	3,864
1957-1958	260	3,379
1958-1959	263	3,379

Les cours ambulants pour les femmes des villages sont organisés comme ceux des hommes, et pendant une durée de 7 mois. Ils sont destinés à enseigner aux femmes des villages à améliorer leurs foyers, à prendre un soin meilleur de leurs enfants et à fabriquer de meilleurs vêtements, d'une façon plus économique. Pour ces cours ambulants, les professeurs sont choisis parmi les diplômés des instituts de métiers et des écoles d'économie du pays, et il leur est donné une formation supplémentaire pour le travail dans les villages.

Ci-dessous, le nombre des cours pour femmes et les inscriptions dans les années spécifiées:

<u>Année scolaire</u>	<u>Cours</u>	<u>Etudiants</u>
1946-1947	214	4,263
1950-1951	419	10,898
1955-1956	582	14,028
1958-1959	635	12,670.

d. Enseignement en agriculture.

Les écoles d'agriculture sont attachées au Ministère d'agriculture et comprennent des écoles d'agriculture et des écoles d'horticulture.

Les facultés d'agriculture font partie des universités. Ces écoles sont des pensionnats et gratuites pour les étudiants des villages. On y donne trois ans d'instruction après l'école primaire. On y enseigne l'agriculture moderne, les machines, l'horticulture, la viticulture, l'aviculture, l'art vétérinaire et l'industrie laitière. Il existe cinq écoles de cette catégorie et 1193 étudiants y sont inscrits.

Les écoles régionales d'agriculture offrent trois ans d'enseignement après l'achèvement de l'école moyenne. Il existe trois de ces écoles et 339 étudiants y sont inscrits. Les cours d'agriculture sont fait par le Ministère de l'agriculture pour donner aux villageois une instruction agricole supérieure. La présence à ces cours en 1958 était de 9365.

e. Ecole commerciale.

Le but principal des écoles commerciales est d'enseigner aux jeunes gens et aux jeunes filles à faire face aux besoins personnels de l'économie dans les banques, les sociétés privées, les institutions commerciales appuyées par l'état. Ces écoles offrent également un programme équilibré d'éducation générale et une formation spéciale pour les professions commerciales. Les langues étrangères sont comprises dans le programme. Les écoles commerciales moyennes donnent trois ans d'enseignement et sont co-éducatives. Les lycées commerciaux comprennent un enseignement de trois ans et préparent les étudiants à prendre un emploi ou à continuer dans des institutions d'enseignement supérieur. Le nombre d'écoles et d'étudiants inscrits dans les années mentionnées sont de:

<u>Année scolaire</u>	<u>Ecole</u>	<u>Etudiants</u>
1935-1936	6	1,099
1945-1946	22	3,982
1955-1956	22	7,980
1958-1959	23	9,463.

f. Ecoles de commerce et d'économie.

Ces écoles sont situées à Istanbul, Izmir, Ankara et une quatrième a été ouverte cette année à Eskisehir. Les diplômés des lycées commerciaux et lycées académiques y sont acceptés. Les écoles qui fonctionnent le jour ont un programme de trois ans, et celles qui enseignent le soir, ont un programme de quatre ans. Les étudiants se sont spécialisés dans les branches de la banque, l'exportation ou les finances durant la dernière année. Un statut académique a récemment été donné à ces écoles. Le nombre d'étudiants inscrits dans les années spécifiées est de:

<u>Année scolaire</u>	<u>Classe d'admission</u>			<u>Inscription totale à l'école</u>		
	<u>garçons</u>	<u>filles</u>	<u>total</u>	<u>garçons</u>	<u>filles</u>	<u>total</u>
1935-1936	298	30	328	374	39	413
1945-1946	641	48	689	1,526	135	1,661
1955-1956	1,105	212	1,317	3,051	415	3,466
1958-1959	2,155	217	2,372	5,748	483	6,231.

g. Ecoles de marine.

Cette école forme du personnel pour les services de la marine marchande turque. Elle accepte les diplômés des lycées et donne 4 ans d'enseignement. C'est un pensionnat qui se trouve à Istanbul, et est du niveau des collèges; il y a 195 étudiants inscrits.

h. Ecoles professionnelles du soir.

Il y a des écoles des métiers pour apprentis qui travaillent dans les magasins et les usines afin de leur apprendre leur métier. Des cours intensifs sont offerts aux diplômés des écoles primaires pour les préparer à l'abord des métiers spécialisées comme élèves supérieurs. Ces écoles donnent également des facilités pour les diplômés des moyennes et hautes écoles qui désirent apprendre un métier. Ces écoles sont attachées à, et dirigées par des écoles de métiers.

i. Ecoles de beaux-arts appliqués.

Cette école se trouve à Istanbul, offre un programme de trois ans et admet des étudiants qui ont achevé les dix degrés du lycée ou sont diplômés des métiers, de construction, d'économie du pays, et d'écoles normales. Les cours de décoration intérieure, de dessin de mode, d'art décoratif et graphique, dessin textile, verre et céramique décoratifs y sont offerts. L'école est co-éducative, prend 108 étudiants et a dix instructeurs.

j) Ecoles d'infirmières et de sage-femmes.

Il existe 7 écoles d'infirmières dans différentes parties de la Turquie. Ces écoles admettent des femmes diplômées des écoles moyennes et le programme y est de 4 ans. On y prend pour le moment 492 étudiantes et il y a 104 professeurs. Une école est réservée à la formation des cadres de la santé publique, elle accepte des hommes diplômés des écoles moyennes. Ce programme est d'une durée de trois ans et en ce moment, 451 étudiants y sont inscrits, avec une disponibilité de 19 places. Les diplômés sont employés par le Ministère de la Santé publique dans les hôpitaux et des cliniques.

Il y a 13 écoles pour la formation de sage-femmes, dix d'entre elles offrent un an d'instruction et trois écoles un an et demi. Les femmes diplômées des écoles primaires y sont admises. Toutes les étudiantes y sont pensionnaires et lorsqu'elles ont obtenu le diplôme, doivent faire six mois d'internat dans une maternité. Les diplômées sont qualifiées pour un emploi dans les villages. L'inscription actuelle est de 518 étudiantes.

Les autres écoles donnent une formation pour pratiquer dans les villes. Les diplômées des écoles moyennes y sont admises et suivent un programme de trois ans, après lequel vient un internat dans une maternité.

FORMATION DES PROFESSEURS.

Il y a en Turquie 5 catégories d'institutions de formation pour

les professeurs en dehors de l'université qui forment ceux-ci avant leur entrée en fonction: (1) Ecoles normales, (2) Ecoles secondaires de formation de professeurs, et instituts pédagogiques, (3) Collège de formation de professeurs, (4) Collèges techniques de formation de professeurs, et (5) Collège commercial de formation de professeurs.

(1) Ecoles normales.

Il y a deux catégories d'écoles normales, les écoles d'une durée de six ans, degrés 6-11 après la fin de l'école primaire, et les écoles d'une durée de trois ans, degré 9 à 11 après la fin de l'école moyenne. Toutes les écoles normales sont des pensionnats; cependant, les externes y sont acceptés. Les diplômés des écoles normales sont nommés à des fonctions d'enseignement dans les écoles primaires et peuvent après examen être admis dans certaines institutions supérieures d'enseignement professoral.

Il existe 21 écoles normales d'une durée de 6 ans, basées sur l'enseignement primaire. Elles se trouvent principalement hors des villes et à la proximité de villages et petites villes. L'ensemble de l'école consiste généralement en bâtiments séparés construits pour différents services. Ces écoles ressemblent à des villages modernes et ont leur propres champs et vergers pour la pratique et les ateliers agricoles. Les trois quarts des étudiants sont diplômés des écoles primaires rurales, et un quart des étudiants sont diplômés des écoles primaires urbaines. Ces étudiants sont admis sur la base d'un examen spécial. Il existe 31 écoles normales d'une durée de 3 ans, basées sur les écoles moyennes. Elles se trouvent dans les villes. Les diplômés des écoles moyennes sont admis par examen compétitif sans discrimination qu'ils viennent des villes ou des villages.

Le nombre total des écoles normales en Turquie est de 52. Au cours de l'année qui se termine, il y a eu 19,835 étudiants et 810 professeurs dans ces 32 écoles.

(2) Ecoles secondaires de formation de professeurs.

Il y a 4 écoles de formation de professeurs et instituts pédagogiques: (1) L'école secondaire de formation professorale Gazi et l'institut pédagogique à Ankara, (2) l'institut pédagogique d'Istanbul, (3) l'école secondaire de formation professorale Necati, et l'institut pédagogique à Balikesir, (4) l'institut pédagogique à Bursa. Ces institutions ont des pensionnats - cependant, les externes y sont admis si les disponibilités de classes de laboratoires et d'ateliers le permettent.

L'école secondaire de formation professorale Gazi et l'institut pédagogique offrent une préparation au professorat dans 9 domaines ou départements principaux: (1) pédagogie, (2) littérature, (3) science, (4) musique, (5) dessin et travaux manuels, (6) éducation physique, (7) allemand, (8) français, et (9) anglais. L'institut pédagogique d'Istanbul offre un enseignement dans 4 domaines principaux: (1) littérature, (2) science, (3) français, et (4) anglais. L'école secondaire de formation professorale Necati et l'institut pédagogique à Balikesir et l'institut pédagogique à Bursa ont deux domaines principaux: (1) littérature et (2) science.

Les diplômés des lycées et écoles normales sont admis dans ces institutions par examens écrits et oraux. Les diplômés des écoles normales qui ont enseigné avec succès pendant trois ans et qui ont achevé leur service militaire, sont acceptés par le Département pédagogique à l'Institut pédagogique Gazi. Les programmes de musique, de dessin et travaux manuels et les départements d'éducation physique sont d'une durée de 3 ans; d'autres départements offrent un programme de 2 ans.

Les diplômés du département de pédagogie sont affectés aux postes d'inspecteurs des écoles primaires, comme instituteurs professionnels de certaines matières dans les écoles normales ou comme chefs des écoles de laboratoires qui sont attachés aux écoles normales. Les diplômés d'autres branches sont affectés comme professeurs dans les écoles moyennes ou les écoles professionnelles de degré secondaire. Les diplômés de musique, dessin et travaux manuels, éducation physique et les départements de langues étrangères sont aussi affectés aux lycées et autres écoles d'un niveau de lycée.

(3) Collège de formation professorale.

Il y a un collège de formation professorale à Istanbul qui offre une préparation dans 13 domaines: (1) langue et littérature turque, (2) histoire, (3) géographie, (4) philosophie, (5) français, (6) anglais, (7) allemand, (8) mathématiques-astronomie, (9) mathématiques-physique, (10) chimie-physique, (11) physique-chimie, (12) sciences naturelles et (13) commerce. Les diplômés des lycées et lycées commerciaux sont admis au département de commerce et seuls les diplômés des lycées sont admis aux autres départements sur la base d'un examen. Le collège est un pensionnat et n'admet pas d'externes.

Les étudiants de commerce suivent un programme de 3 ans et prennent leurs cours principaux à l'Ecole d'Economie et du Commerce d'Istanbul. Les étudiants des autres départements suivent un programme de 4 ans et prennent leurs cours principaux aux facultés de littérature et de science de l'université d'Istanbul. Tous les étudiants du collège de formation professorale suivent leurs cours professionnels et leur séminaire, font leur enseignement d'étudiants et passent leurs examens au Collège de formation professorale. Les diplômés du département de commerce enseignent dans les écoles moyennes de commerce et les lycées de commerce; les étudiants des autres départements deviennent professeurs dans les lycées et écoles professionnelles du niveau des lycées, ou, s'ils le désirent, dans les écoles moyennes.

On est en train de préparer la réorganisation du collège de formation professorale d'Istanbul, afin qu'il poursuive ses activités éducatives dans son propre immeuble et pour établir un collège de formation professionnelle semblable à Ankara. Le collège des professeurs d'Ankara débutera au cours de l'année scolaire 1959/60. Les diplômés des écoles normales seront admis à ces collèges par examen.

(4) Collège technique de formation professorale pour hommes et femmes.

Il y a une école de chaque catégorie. Elles se trouvent à Ankara, sont d'une durée de 4 ans et sont des pensionnats bien qu'elles ad-

mettent des étudiants externes. Les diplômés des instituts commerciaux pour jeunes gens et jeunes filles des écoles d'économie du pays peuvent être admis par examen. Les diplômés du Collège technique de formation professorale pour hommes deviennent professeurs dans des écoles et instituts commerciaux pour jeunes gens. Les diplômés du collège de femmes deviennent professeurs dans des écoles de jeunes filles d'économie du pays et dans des écoles et instituts commerciaux pour jeunes filles.

Le collège technique de formation professorale pour hommes a différents départements comprenant les machines, la forge, la fonderie, le moteur, le modelage, la menuiserie, l'électricité, l'électronique, la radio et la construction. Le collège technique de formation professorale pour femmes a des départements de coupe, couture, broderie, fleurs artificielles, sous-vêtements, dessin, économie du pays, cuisine et soins à l'enfant.

(5) Le Collège commercial de formation professorale.

Cette institution prépare les professeurs pour les lycées commerciaux et les écoles commerciales moyennes, ainsi que les professeurs qui enseignent les cours commerciaux dans les autres écoles, au niveau de l'école secondaire. L'école se trouve à Ankara, elle offre un programme de 3 ans et a deux départements de spécialisation: la comptabilité, le secrétariat. L'inscription comprend des étudiants boursiers. Les externes ne sont pas admis. Toutes les femmes étudiantes sont pensionnaires; elles vivent en dortoirs dans le Collège technique de formation professorale pour femmes. Il n'est pas accordé de bourse aux étudiants hommes. Les diplômés des lycées commerciaux sont admis à l'école par examen.

Responsabilités des étudiants pensionnaires.

Les étudiants pensionnaires et boursiers de toutes ces écoles signent un accord devant un notaire public - attestant qu'ils travailleront pendant une période d'une fois et demie le temps qu'ils ont passé à l'école. Ceux qui ne se conformeront pas à cet accord, sauf pour raison de santé, devront repayer 50% en plus que la somme d'argent qui a été dépensée pour eux pendant cette période d'étude, plus l'intérêt régulier en découlant.

Certificat de licence d'enseignement donné par les universités.

Les étudiants qui suivent les cours de sciences et de littérature aux facultés des universités d'Ankara et d'Istanbul à leurs propres frais et qui désirent devenir professeurs, munis de bourses du ministère de l'éducation peuvent passer le diplôme de licence d'enseignement en suivant certains cours prescrits, y compris les cours de pédagogie en accord avec les réglementations des facultés en question. Les porteurs de ce certificat sont admis à enseigner dans les lycées ou autres écoles du niveau du lycée comme dans le cas des diplômés du collège de formation professorale.

Nombre d'instituteurs et d'étudiants dans les institutions de formation de professeurs au début de l'année scolaire 1958-1959:

<u>Institutions</u>	<u>No.</u>	<u>Nombre d'ins- tituteurs</u>	<u>Jour</u>	<u>Nombre d'étudiants pensionnaires/boursiers</u>	<u>Etudiants total:</u>
Ecoles normales	52	810	2,525	17,310	- 19,835
Ecoles second. de form. professorale et inst. pédagog.	4	200	125	1,300	- 1,425
Collège de form. professorale	1	16	-	84	- 84
Collège techn. de form. prof. pr. hommes	1	59	29	365	4 398
idem pour femmes	1	29	37	365	21 423
Collège commercial de form. prof.	1	14	-	48	55 103
TOTAL:	60	1,128	2,716	19,472	80 22,268

Formation de professeurs en fonction.

La formation de professeurs en fonction en Turquie a été effectuée principalement durant la période de vacances d'été. Dans le passé, le programme a consisté en une série de séminaires et d'ateliers désignés à subvenir aux besoins principaux. Notre pensée est maintenant dirigée vers le développement d'un programme complet et coordonné, se rapportant aux besoins à longs termes de l'éducation turque. Certains de nos professeurs actuels ont reçu une formation supérieure à l'étranger d'après un plan d'assistance financière du gouvernement. Les professeurs envoyés à l'étranger sont choisis par le Ministère de l'Education, parmi les professeurs ayant de l'expérience et réussissant bien. Ces dernières années, avec l'aide de l'"United States International Cooperation Administration", plusieurs professeurs et administrateurs d'écoles ont été envoyés aux Etats Unis pour une formation ou pour observation. Beaucoup de ces professeurs ont obtenu des diplômes dans des institutions américaines. Au cours des vacances d'été présentes, les cours suivants sont prévus pendant juillet et août pour les professeurs aux différents échelons. Les séminaires varieront en durée de 3 à 6 semaines. Les frais de transport, per diem, et de logement seront payés par le département dont ils dépendent:

Sujets:

Département en répondant:

- | | |
|--|----------------------------|
| 1. Administration et organisation des ateliers: | Technique et professionnel |
| 2. Séminaire pour les Directeurs des écoles techniques du soir: | " " " |
| 3. Préparation de professeurs aux cours ambulants dans les domaines de la menuiserie et de la forge: | " " " |
| 4. Séminaire pour les Directeurs d'écoles techniques et professionnelles: | " " " |

<u>Sujets:</u>	<u>Département en répondant:</u>
5. Sciences:	Enseignement secondaire
a) physique, chimie naturelle, histoire	
b) mathématiques	
6. Littérature:	" "
a) histoire, géographie, civisme	
b) langue turque	
7. Allemand:	" "
8. Français:	" "
9. Anglais:	" "
10. Professeurs de sciences d'écoles expérimentales:	" "
11. Emploi de bibliothécaire (école):	Direction des bibliothèques
12. Utilisation des films blancs de physique Harvey:	Bureau des essais et mesures
13. Evaluation et recherche éducative:	" " " " "
14. Séminaire pour les inspecteurs d'en- seignement primaire:	" " " " "
15. Alimentation et nutrition d'école:	Enseignement primaire
16. Direction de l'enseignement:	Enseignement des professeurs

Cours à l'étranger

<u>Sujet</u>	<u>Lieu</u>
1. Professeurs d'anglais	Angleterre
2. Professeurs de français	France
3. Professeurs d'allemand	Allemagne.

Les cours ci-dessus à l'étranger sont organisés et financés par les départements intéressés du Ministère. Le transport, le per diem et le logement sont également assurés, avec la collaboration des gouvernements en question.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

a. Université.

Les universités turques sont établies d'après des actes législatifs précis qui ont la valeur de chartes. Elles fonctionnent comme des institutions autonomes sauf pour l'appui budgétaire qui doit être inclus dans le budget complet du Ministère de l'Éducation. Les modifications au budget doivent être amenées devant le Parlement.

Ces institutions sont administrées par un Recteur choisi pour une durée de 2 ans par vote du personnel du rang des assistants de professeurs et au-dessus. Le poste de Recteur circule parmi les diverses

Facultés. Le Doyen de chaque Faculté est choisi tous les 2 ans par le personnel de la Faculté intéressée.

L'Université a pleine autorité pour adopter ou modifier ses programmes et pour établir des réglementations pour la conduite de ses affaires.

L'Université Technique du Moyen-Orient à Ankara et Ataturk à Erzurum sont nouvellement installées et n'ont pas encore atteint leur pleine indépendance de statut et de fonctionnement.

Les universités en Turquie sont:

1. l'Université d'Ankara,
2. l'Université d'Istanbul,
3. l'Université technique d'Istanbul,
4. l'Université technique du Moyen-Orient à Ankara,
5. l'Université Ege à Ismir
6. l'Université Ataturk à Erzurum.

L'âge minimum des étudiants à accepter dans les institutions d'enseignement supérieur est 18 ans. Il n'y a pas d'âge limite maximum. La médecine demande 6 ans d'étude, vétérinaire, ingénieur et agriculteur 5 ans. Toutes les autres disciplines demandent 4 ans.

b. Institutions d'Enseignement supérieur.

On désire vivement développer les institutions d'enseignement supérieur efficaces dans les différentes régions de la Turquie, afin de subvenir aux besoins du peuple et d'améliorer le standard de vie général et les professions. Certaines institutions d'enseignement supérieur sont attachées à d'autres Ministères. Il y a une forte tendance pour que toutes dépendent du Ministère de l'Education nationale.

Les institutions d'enseignement supérieur en Turquie sont:

	<u>Nombre d'étudiants</u>
1. Instituts pédagogiques (Gazi, Çapa, Bursa, Necati)	1,425
2. Collège de professeurs, Istanbul	84
3. Ecoles de commerce et d'Economie (Istanbul, Izmir, Ankara, Eskisehir)	6,231
4. Ecole de marine, Istanbul	195
5. Collège technique de formation de professeurs hommes, Ankara	398
6. Collège technique de formation de professeurs femmes, "	423
7. Collège Robert à Istanbul	965
8. Collège commercial de formation de professeurs, Ankara	103
9. Ecole technique Yildiz, Istanbul	953
10. Ecole technique Macka, Istanbul	491
11. Ecole des mines, Zonguldak	140
12. Académie des beaux-arts, Istanbul	364
13. Conservatoire d'état, Ankara	152
Total des étudiants dans les institutions d'enseignement supérieur:	11,924

Les Universités, Facultés qui leur sont attachées et nombre d'étudiants turcs et étrangers

Universités	Faculté	Etudiants turcs			Etudiants étrangers			Total d'étudiants
		j.gens	j.filles	Total	j.gens	j.filles	Total	
Ankara	Lettres	821	779	1600	51	15	66	1666
	Sciences	636	200	836	34	8	42	878
	Droit	7454	858	8312	9	-	9	8321
	Médecine	833	206	1039	107	5	112	1151
	Vétérinaire	471	61	532	51	-	51	583
	Agriculture	1032	123	1155	136	3	139	1294
	Théologie	139	13	152	1	-	1	153
	Sciences politiques	663	103	766	36	-	36	802
Totaux:		12049	2343	14392	425	31	456	14848
Istanbul	Médecine	1509	409	1918	396	42	438	2356
	Ecole dentaire	279	55	334	42	18	60	394
	Ecole de pharmacie	207	179	386	30	4	34	420
	Droit	4455	605	5060	8	1	9	5069
	Arts	1052	1189	2241	43	21	64	2305
	Science	2037	1158	3255	273	22	295	3550
	Economie	2948	390	3338	20	1	21	3359
	Ecole forestière	407	6	413	5	-	5	418
Totaux:		12894	3991	16945	817	109	926	17871
Ecole technique d'Istanbul	Architecture	534	36	570	56	2	58	628
	Ingénieurs civils	872	22	894	66	-	66	960
	Construction mécan.	816	16	832	38	1	39	871
	Technique électrique	594	18	612	41	1	42	654
	Mines	271	18	289	48	-	48	337
Totaux:		3087	110	3197	249	4	253	3450
								36169

		- 21 -			report:			36169	
Technique du Moyen Orient	Construction mécanique)	}	121	11	132	18	=	18	150
	Ingénieurs civils								
	" chimistes								
	Technique électrique								
	Architecture								
	Administration		56	22	78	7	-	7	85
Total:			194	43	237	30	-	30	267
Ege	Médecine		228	151	379	101	2	103	482
	Agriculture		309	110	419	38	-	38	457
Total:			637	261	798	139	2	141	939
Ataturk	Agriculture		150		162	8	-	8	170
	Arts et science (Première année)			12	162				
			150	12	162	8	-	8	170
Grand total:									37545

Personnel enseignant dans les Universités turques

Universités	TURCS			ETRANGERS			TOTAL
	Professeurs	AAssistant	Professeurs	Assistants	Professeurs	Lecteurs	
Université d'Ankara	203	138	636	17	14	15	1023
" d'Istanbul	148	231	415	18	3	21	836
" technique, Istanbul	68	98	146	5	-	5	322
" d'Ege	18	21	118	2	-	3	162
" Ataturk	5	6	36	1	-	1	49
" technique du Moyen-Orient	-	(83 lecteurs)	-	-	(16 instructeurs)	-	99
Total:	442	577	1,351	43	33	45	2291

ENSEIGNEMENT PRIVE

Chaque province a le droit d'installer des jardins d'enfants. Tout citoyen turc qui veut fonder une école privée élémentaire, moyenne ou supérieure de grands élèves peut faire une demande au gouverneur de la province, et le gouverneur envoie la demande au Ministère de l'Education pour obtenir l'autorisation nécessaire. Les réglementations et les programmes des écoles doivent être approuvés par le Conseil d'Education du Ministère.

Toutes les écoles privées suivent pratiquement le même programme que les écoles publiques. Les écoles des missions étrangères peuvent suivre leur propre programme, après approbation du Ministère de l'Education. Les cours d'histoire, de géographie, de civisme et de Turc sont donnés en langue turque.

Nombre d'écoles privées, d'élèves
et de professeurs:

	<u>Ecoles</u>	<u>Etudiants</u>	<u>Professeurs</u>
Jardins d'enfants	63	2,884	107
Ecoles primaires	145	18,253	1,212
Ecoles moyennes	63	14,714	1,509
Lycées	<u>47</u>	<u>5,724</u>	<u>672</u>
Total:	318	41,575 ⁴	3,500

Le chiffre total d'écoles privées turques de chaque échelon est de 116, celui des écoles en minorité de 144 et celui des écoles des missions étrangères est de 58.

Ceux qui dirigent des classes du soir doivent soumettre une proposition au Directoire de l'Education de la province pour approbation finale par le Ministère de l'Education. Ces cours sont donnés dans 204 salles de classes, il y a 103 cours différents possibles, y compris 384 de couture et travaux à l'aiguille de courte durée.

Le Ministère de l'Education encourage l'établissement et le fonctionnement d'écoles privées d'enseignement.

ENSEIGNEMENT SPECIAL

Pour l'enseignement spécial, les Municipalités ont alloué L.T. 4,706,000, les provinces L.T. 1,202,000, le Ministère de l'Education L.T. 5,908,323. En plus de ceci, le Ministère de l'Education apportera une autre contribution de un million de L.T. pour les Ecoles de sourds-muets. Le total général pour l'enseignement spécial se monte à près de L.T. 13,000,000.

Le Ministère de l'Education apporte une attention croissante à l'amélioration des facilités d'instruction pour les enfants handicapés. Plusieurs institutions ont été fondées dans différentes parties de la Turquie pour instruire des enfants socialement handicapés et des orphelins. Il existe 51 institutions spéciales qui donnent un enseignement et une formation spéciale pour ces enfants. De plus, il y a sept

écoles pour sourds-muets et deux écoles pour aveugles. Ces écoles ont 5,161 étudiants et 744 étudiante.

EDUCATION PHYSIQUE

L'éducation physique est une partie du programme du système scolaire turc. En plus de l'enseignement régulier, les événements athlétiques et la compétition sont encouragés à travers la Turquie.

Des matches de football, de volleyball, de basketball, de lutte, et d'athlétisme sont organisés entre les écoles dans toutes les provinces. Le 19 mai, des fêtes de jeunesse et de sport sont présentées au public par les étudiants des écoles secondaires à travers toute la Turquie. L'organisation de scouts dans les écoles primaires a fait des progrès au cours de l'année. Le nombre d'événements athlétiques prévu durant l'année en cours est plus grand que l'an dernier. La compétition est particulièrement encouragée. Des **jeux** sportifs sont organisés entre les écoles les mercredis samedis après-midi et dimanches.

Des athlètes scolaires exceptionnels sont admis dans les clubs sportifs d'adultes. Les cours de perfectionnement pendant les mois d'été et des professeurs choisis sont envoyés à l'étranger. Des camps d'été et des camps de scouts sont organisés.

L'ALIMENTATION SCOLAIRE

Le département, qui a été organisé dans ce but l'année passée, s'est étendu à la fois au niveau ministériel et provincial. Pendant les vacances d'été 1958, un cours de formation a été fait pour 21 professeurs afin de les entraîner au contrôle de ce programme d'alimentation et pour les préparer à commencer un programme d'éducation alimentaire. L'idée est d'étendre les principes de base d'une bonne nourriture par l'intermédiaire des professeurs d'écoles primaires aux enfants et à leurs parents. Le programme a été mis en vigueur cette année dans 13 provinces et s'applique à 250'000 enfants. L'approvisionnement principal a été le lait en poudre écrémé fourni par l'UNICEF, mais de toute manière, de bons résultats ont été obtenus par la mise en oeuvre d'un programme dans lequel des aliments supplémentaires provenant de source locale ont été distribués dans les écoles. Deux brochures ont été imprimées et distribuées et un jeu de chiffres sur graphique en flanelle attaché à la troisième brochure sur l'alimentation a été publié.

TESTS ET RECHERCHES

Le Bureau de recherches et mesures du Ministère de l'Education a quatre principaux domaines de responsabilité:

1. La construction, l'analyse et la normalisation d'instruments de mesure standardisés.
2. La publication de petits livres, manuels, et rapports sur les différents aspects de la mesure et de la recherche.
3. La fourniture de services de consultants pour la recherche et les problèmes d'évaluation rencontrés par les professeurs, les écoles et les systèmes scolaires.

4. Le fonctionnement de programmes de sélection.
5. Le fonctionnement de projets dans les plans de recherche, mesures et évaluation et recherches pour fournir des informations de base pour plans d'enseignement et décisions à prendre.

Beaucoup de temps et d'efforts du personnel ont été et continueront d'être consacrés au fonctionnement des programmes de sélection pour des institutions telles que la Faculté de Médecine à l'Université d'Ankara, les instituts de formation de professeurs et les écoles secondaires de langues étrangères. Cette partie du travail du Bureau s'accroît continuellement.

Peu de chose à été fait récemment dans ce domaine de publication des matériels. Quelques rapports de recherche ont été publiés au cours de l'année écoulée ainsi qu'environ une douzaine d'articles de journaux. Un programme de publication à une large échelle est envisagé pour l'année à venir. Les services de consultants du Bureau ont été utilisés par un bon nombre d'écoles et de systèmes scolaires durant l'année écoulée. Mais les demandes d'agences extérieures ont été plus intéressantes. Les Ministères de la Défense de la Santé et de l'Assistance sociale, et des Travaux Publics, ont tous demandé l'aide du Bureau. Quelques sociétés industrielles montrent de l'intérêt à l'utilisation d'instruments d'évaluation pour sélectionner les employés.

Un programme à une haute échelle a été commencé pour le développement et la normalisation de batteries complètes pour essais de réalisation. Dans tous les domaines de questions importantes pour tous les niveaux de l'école élémentaire. Ils seront normalisés sur une large base nationale au cours de l'année à venir. En plus, des tests de réalisation, un nombre de tests d'aptitude scolaire, qui sont déjà préparés, seront aussi normalisés, comme faisant partie du programme. On s'attend à ce que ce programme soit suivi de programmes semblables pour les niveaux d'écoles moyennes et supérieures.

BEAUX-ARTS

L'enseignement des Beaux-Arts est envisagé dans les écoles secondaires par l'intermédiaire des cours d'histoire de l'art, de dessin, de peinture et d'expositions. L'Académie des Beaux-Arts d'Istanbul offre d'autres possibilités de formation et de participation aux beaux-arts. Cette institution a des départements de peinture, sculpture, architecture, décoration turque et arts modernes. Le nombre des instructeurs est de 84 et 364 étudiants y sont inscrits.

Le conservatoire d'état à Ankara offre une formation pour la composition, la direction d'un orchestre, le piano, l'orgue, la harpe, les instruments à corde et les instruments de cuivre, les tambours et le chant. La division dramatique offre l'opéra, le théâtre, le ballet, la direction. Au cours de l'année, les écoles ont inscrits 152 étudiants et 82 instructeurs et elles ont donné des diplômes à 25 étudiants. Un deuxième conservatoire a été ouvert à Izmir il y a deux ans et a maintenant 24 étudiants et 7 instructeurs. Cette école offre l'enseignement du violon, du chant et du piano. Ces deux institutions ont un

programme bien équilibré de sujets généraux et culturels ainsi que de spécialisation.

En 1958-1959, les théâtres d'Ankara ont présenté 17 pièces en turc original et la traduction d'autres auteurs du monde. Cinq théâtres d'Ankara parmi lesquels un théâtre d'enfants, ont été en pleine activité pendant l'année et ont donné 890 représentations devant une audience d'un total de 251,000 personnes.

L'opéra national turc a joué Faust, Die Kluge, Il Tabarro, Van Gogh, Lucia di Lammermoor, Turandot et Madame Butterfly.

L'Orchestre Philharmonique Présidentiel a donné des concerts gratuits deux fois aux étudiants de l'Université d'Ankara, d'octobre à mai.

L'exposition du 20e anniversaire de la peinture nationale et de la sculpture fut ouverte au printemps 1951 avec 173 peintures et 8 sculptures.

Une législation spéciale donne des bourses couvrant tous frais aux élèves de grand talent dans le domaine des Beaux-Arts. Actuellement, 5 étudiants ont cette bourse. Si l'étudiant poursuivant ses études à l'étranger a moins de 18 ans, les frais sont également payés pour ses parents.

MUSEE ET ANTIQUITE

Le directeur général des musées et antiquités s'occupe:

- a. d'une meilleure organisation des musées,
- b. de la restauration des monuments,
- c. des fouilles et publications,
- d. de la classification des objets historiques dans leurs dépôts.

Les musées archéologiques deviennent de plus en plus riches chaque année à la suite de fouilles.

Un musée a été installé à Troy en Canakkale (Dardanelles) et le lieu des fouilles est en réorganisation. Un musée est également en construction à Ephèse et la restauration de l'église St-Georges a été commencée. Dans différentes parties de la Turquie, des archéologues, turcs, américains, anglais, allemands, français et autrichiens entreprennent en ce moment des fouilles. Au cours de l'année passée, des expositions ont été envoyées au Pakistan, aux Etats-Unis et en Belgique. Le tableau ci-dessous montre le nombre de musées et de visiteurs au cours des différentes années:

<u>Année</u>	<u>Nombre de musées</u>	<u>Nombre de visiteurs</u>
1950	32	238,058
1951	32	372,446
1952	32	501,182
1953	32	583,568
1954	32	670,905
1955	32	705,204
1956	34	666,607
1957	35	885,140
1958	41	1,104,036

Pendant l'année passée, les visiteurs ont été autorisés à prendre des photos dans les musées d'Istanbul et Ankara. Par autorisation du Directeurat Général des musées et des antiquités, les visiteurs ont été autorisés à prendre des photos dans les musées des autres provinces.

BIBLIOTHEQUES

Les bibliothèques célèbres de manuscrits d'Istanbul ont achevé leurs catalogues. Le nombre des bibliothèques-annexes où des manuscrits sont disponibles s'est élevé à 168 au cours de l'année écoulée.

Les bibliothèques publiques ont 78 services de prêt et le nombre des lecteurs de ces services s'élève à 118,000. Dans les régions rurales, ces services ne sont encore qu'au stade expérimental et sont actuellement administrés par une bibliothèque centrale dans chaque province. Dans certaines provinces, des livres sont distribués aux villages dans des caisses par autobus, par charrettes, ou sur le dos de mules, à l'aide desquels les livres circulent à travers les villages.

Il existe 114 bibliothèques d'enfants ayant 741,611 lecteurs; les bibliothèques publiques ont 3 millions de lecteurs.

La Bibliothèque Nationale d'Ankara est la bibliothèque principale et possède 360,000 volumes y compris un grand centre de micro-films.

PUBLICATIONS

Au cours de l'année scolaire 1958/59, le Ministère de l'Education a imprimé plusieurs millions de livres dans les 11 différentes catégories qui suivent:

Livres de textes scolaires, séries pour l'enseignement des professeurs, séries culturelles turques, classiques mondiaux, livres de sciences, livres d'enfants, séries d'art, séries de drame turcs, des séries musicales, de périodiques et de revues. Les livres de textes scolaires sont supervisés et contrôlés par le Ministère de l'Education, mais ils ne sont pas tous publiés par ce Ministère. Le département des publications distribue à travers tout le pays tous livres et matériels imprimés pour les écoles par l'intermédiaire de librairies attachées aux Directeurats des publications.

Plusieurs millions d'exemplaires de 314 livres différents furent imprimés au cours de l'année écoulée pour les écoles primaires, secondaires, normales, professionnelles et les institutions d'enseignement supérieur.

On publie l'Encyclopédie turque et l'Encyclopédie islamique et des bulletins hebdomadaires du Ministère de l'Education. Le bulletin hebdomadaire officiel du Ministère est distribué gratuitement à tous les professeurs.

Un bulletin pour tous les professeurs d'écoles primaires est publié tous les quinze jours. Des périodiques archéologiques et ethnographiques résument les recherches historiques, archéologiques et ethnographiques. En plus de ceci, des documents de revues historiques, des

rapports de spécialistes sur l'enseignement apporté à la Turquie, des plans et programmes scolaires sont imprimés par le Directorate des Publications du Ministère.

Dix millions de livres de lecture pour formation d'instruction dans les Forces Armées, - ce qui est un projet conjoint entre le Ministère de la défense nationale et le Ministère de l'Education - ont été imprimés.

ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

Le Ministère de l'Education a appuyé le développement de l'enseignement pour adultes dans des communautés locales en encourageant les centres patronnés par des associations locales. Vingt de ces centres ont été ouverts dans 15 provinces. Ces centres sont des centres culturels dans la communauté, dont les activités comprennent: l'organisation d'éléments spéciaux d'enseignement en degré d'instruction et de culture générale avec arts au programme, expositions préparées et présentation de films documentaires. Ces centres sont financés localement.

La première étape de l'installation d'un centre local est d'organiser des classes pour les illétrés; au cours de cette année, 1980 classes furent organisées avec une présence effective de 26,856 personnes. Ces classes furent dirigées par 1,279 professeurs d'écoles primaires.

Actuellement, des plans sont avancés pour permettre au Ministère de l'Education d'aborder d'une façon plus positive l'instruction des illétrés. Il est maintenant prévu de préparer un jeu spécial de matériel de première instruction et de donner une initiation à l'utilisation expérimentale de ce matériel en novembre de cette année.

Le Ministère de l'Education, avec la coopération de l'UNESCO a commencé, cette année, une expérience pour lancer un programme national d'enseignement de communauté. Le but est, par des procédés éducatifs, de compenser le manque de coordination dans les plans communautaires et les communautés individuelles dans les villages, villes et comtés.

En prévoyant un programme de culture de développement de communauté, une expérience va être entreprise pour installer en Turquie un centre de formation selon des méthodes d'enseignement spécialement prévues pour contribuer au développement d'habileté dans le domaine de planification collective et de solution de problèmes adaptés aux communautés turques, que ce soit les comtés, les villes ou les villages les plus isolés et plus reculés. Une équipe de six éducateurs à plein temps a été nommée par le Ministère de l'Education, pour travailler à des méthodes d'essais d'enseignement communautaire et à des méthodes d'essais de formation d'éducateurs communautaires et d'instructeurs régionaux.

ETUDES ET FORMATIONS EN DEHORS DE LA TURQUIE

Depuis 1929, la Turquie a envoyé beaucoup d'étudiants à l'étranger pour une grande variété de formation et d'enseignement.

Les étudiants qui poursuivent leurs études à l'étranger peuvent être divisés en trois catégories principales:

(1) étudiants du gouvernement, (2) étudiants privés, (3) échange d'étudiant.

Les étudiants sont parrainés par des institutions du gouvernement ou des institutions semi-officielles. Ils sont sélectionnés par des examens compétitifs à travers la nation. Toutes les dépenses, les frais scolaires, l'instruction, l'assurance maladie, la location de livres et les transports sont assurés par les institutions de parrainage et sont payés par l'intermédiaire du Bureau de l'attaché de l'Enseignement turc. Les étudiants privés sont de deux sortes: Ceux qui ont l'autorisation d'obtenir des devises étrangères et dont la famille subvient à leurs besoins, et ceux qui n'ont pas l'autorisation d'obtenir des devises étrangères. Des institutions étrangères ou des parents à l'étranger doivent alors garantir la subvention de ces derniers étudiants. Les échanges d'étudiants comprennent des fonctionnaires gouvernementaux, des chercheurs et des professeurs. Certains de ceux-ci ont des autorisations de devises étrangères, d'autres n'en ont pas.

Au début de l'année passée, de nouvelles réglementations pour les étudiants possédant les diplômes des lycées et des écoles équivalentes et qui désirent aller à l'étranger pour leur instruction, ont été mises en vigueur et ceux-ci seront sélectionnés par examen compétitif. Les diplômés des institutions d'enseignement secondaire sont sélectionnés selon leurs résultats académiques.

La distribution géographique des étudiants turcs poursuivant leurs études à l'étranger, telle qu'elle était en janvier 1959.

Pays	Etudiants parrainés par le gouvernement	Etudiants av. autorisations de dev. étr.	Etudiants sans autorisation de devises étrangères	Total d'étudiants
Allemagne	91	1,381	344	1,816
U.S.A.	67	341	641	1,049
Angleterre	68	89	45	202
Autriche	1	158	7	166
France	43	84	37	164
Suisse	13	108	25	146
Italie	-	46	10	56
Grèce	-	-	14	14
Suède	-	4	4	8
Belgique	-	3	3	6
Canada	-	2	-	2
Norvège	-	2	-	2
TOTAL:	283	2,218	1,130	3,631

RELATIONS CULTURELLES

La Turquie a signé des accords culturels avec les pays ci-après:

<u>Accords</u>	<u>Dates de signature</u>
Irak	29 mars 1946
Fulbright Act, U.S.A.	13 mars 1950*
Grèce	20 avril 1951
Indes	29 juin 1951
Italie	17 juillet 1951
France	17 juin 1952
Pakistan	29 juin 1953
Angleterre	12 mars 1956
Espagne	28 mars 1956
Chine nationaliste	12 février 1957
République Fédérale de l'Allemagne de l'Ouest	8 mai 1957
Norvège	10 janvier 1958
Lybie	9 février 1958
Belgique	29 décembre 1958
Iran	29 janvier 1959

*) renouvelé le 15.11.54)

Au cours de cette année, des comités culturels mixtes turco-britanniques, turco-français, turco allemands de l'Ouest, turco-italiens et turco-chinois nationalistes ont tenu leur réunion à Ankara.

Des accords culturels visent à l'échange d'étudiants, d'instituteurs, de professeurs en visite, de lecteurs, d'expositions et de livres.

Des bourses complètes ont été accordées aux étrangers par le Ministère de l'Education turque, sur recommandation de leurs gouvernements respectifs pour l'étude de langues culturelles. Le Ministère de l'Education a accordé 168 de ces bourses au cours de l'année scolaire 1958-1959. Elles ont couvert les frais d'instruction et d'autres dépenses comprenant: soins médicaux, vêtements, un manteau tous les deux ans et une allocation de livres plus L.T.300-350 par mois pour les dépenses générales. Plus de 2000 étudiants de 20 pays suivent les cours des universités et des institutions d'enseignement secondaires en Turquie.

Les étudiants turcs suivent des études dans des pays étrangers et sont régis par des dispositions de lois et de réglementation spéciales, dont l'application est de la responsabilité du Ministère de l'Education. Il existe à l'étranger plusieurs bureaux d'enseignement qui contrôlent les étudiants. Ces bureaux se trouvent dans les villes de New-York, Londres, Paris, Bonn, Berne et Bagdad. Chacun dépend d'un attaché d'enseignement qui a la responsabilité de contrôle des étudiants turcs.

UNESCO

La Commission nationale turque pour l'UNESCO a poursuivi ses activités au cours de l'année écoulée. Le Comité exécutif et le Secrétariat ont suivi le programme d'agences spécialisées telles que: ICOM,

ITI, CIM, AIAP.

La sixième conférence générale de la Commission nationale turque s'est tenue à Istanbul en mai. La Turquie a participé à la 10e Conférence de l'UNESCO au centre de Paris. Un centre international d'enseignement communautaire a été organisé à l'école normale Atatürk à Hasanoglan, près d'Ankara. Les préparations pour un centre de documentation pédagogique sont achevées. Le centre de santé communautaire et le Comité des régions arides poursuivent leurs activités.

JOURNEES INTERNATIONALES

La Journée des Nations Unies, le 24 octobre, est célébrée dans toutes les écoles et les instituts d'enseignement du pays. Un programme spécial est fixé pour cette journée. Des conférences et expositions sont organisées par les universités et les institutions d'enseignement supérieur.

LA JOURNEE DES DROITS DE L'HOMME

La Journée des droits de l'homme, le 10 décembre, est également célébrée par toutes les écoles et l'importance des droits de l'homme est soulignée. La Journée de l'OTAN, le 4 avril, est également célébrée dans toutes les écoles. Une composition compétitive est organisée à cette occasion. Les professeurs d'histoire, de géographie, de civisme, de sociologie, de turc consacrent le temps de leurs classes à des sujets se rapportant à l'OTAN pendant cette journée. Au cours de la Journée du Conseil de l'Europe, le sujet de l'unité européenne et le fait que la Turquie est un membre de la famille européenne, a été pleinement souligné. Des concours d'art et de composition sont organisés pour tous les anniversaires et journées célébrés. Le dixième anniversaire du Conseil de l'Europe a été célébré cette année.

La sixième conférence sur la révision des textes de livres d'histoire fut tenue à Istanbul et Ankara du 25 août au 3 septembre 1958. Elle fut organisée par le Ministère de l'Education turque sous les auspices du Conseil de l'Europe. Tous les pays membres du Conseil de l'Europe et un représentant de l'UNESCO ont participé à la conférence. Le thème général de la conférence fut la période de 1870 à nos jours. Ceci fut le dernier séminaire sur les textes de livres d'histoire.

COMITE DE PLANS

En raison des besoins d'enseignement sans cesse en augmentation de la Turquie et en connaissance de l'importance des plans scientifiques, de coordination et d'utilisation des ressources et des efforts à la fois humains et physiques, un Comité de plans d'enseignement a été établi au début de 1958.

Le Comité de plans d'enseignement a joué un rôle important dans la stimulation de la coordination et dans le développement de plans de longue durée pour l'amélioration et l'expansion de l'éducation turque. Avec une liste des besoins critiques et urgents, le Comité propose des plans d'amélioration. Ces plans sont soumis au Ministère de l'Education en lui recommandant leur exécution.

Parmi les nombreuses propositions qui sont à différents stades d'exécution, nous avons:

1. Le programme de formation de première instruction dans les Forces Armées, comprenant la coopération du Ministère de l'Education et du Ministère de la défense entra en vigueur en avril 1959 avec plus de 13'000 inscrits dans les classes de formation de première instruction de 15 centres d'entraînement. En pleine activité, le programme offrira chaque année deux mois de formation de première instruction de base pour 100'000 illétrés avec un entraînement continu approprié. Ceci est décrit en détail ailleurs dans ce rapport.
2. La formation de première instruction pour la population civile adulte, pour laquelle un matériel est maintenant étudié à l'aide de classes expérimentales qui doivent commencer en novembre 1959.
3. L'extension des programmes pour la formation à l'étranger d'un personnel d'enseignement spécialisé, particulièrement dans les domaines de l'enseignement professoral, de l'enseignement expérimental et de l'administration éducative.
4. L'expansion des programmes d'enseignement de professeurs et les facilités comprenant l'établissement d'une nouvelle institution professorale supérieure devant s'ouvrir en automne 1959.
5. Un accent spécial a été mis sur la recherche et l'évaluation dans l'enseignement par l'intermédiaire d'un bureau de recherches et mesures.
6. L'expérience dans le domaine de la construction d'écoles locales à bas prix est aidée par elle-même.
7. L'expérience de l'enseignement à l'aide de films, d'enregistrements magnétiques et l'utilisation étendue de matériel et méthodes d'enseignement acoustiques et visuels les plus conventionnels.

Assistance technique dans le domaine de l'enseignement

Parmi les différents programmes d'assistance technique à la Turquie dans l'enseignement, les activités de la U.S. International Cooperation Administration sont étendues.

L'assistance est fournie par l'intermédiaire d'un service de personnel de techniciens d'enseignement dans une grande variété de domaines d'un programme d'ensemble de formation aux Etats-Unis, de personnel turc pour enseigner dans certains domaines spécialisés, et d'une assistance financière des activités au programme par l'intermédiaire de la fourniture de commodités introuvables en Turquie ou pour lesquelles les devises étrangères sont limitées.

L'International Cooperation Administration subvient aux besoins d'un développement plein de promesses, y compris (1) l'installation de l'université Ataturk en Turquie de l'Est, (2) la formation de première instruction pour les Forces Armées et la population civile

adulte, (3) le développement de programmes modernes de formation dans l'Enseignement technique et professionnel, c.à.d. automoteur, entretien, électricité et électronique, (4) l'introduction de matériel et méthodes linguistiques modernes dans l'enseignement de l'anglais, (5) l'expansion de programmes et facilités pour l'enseignement professoral.

Dans ces activités, l'International Cooperation Administration travaille en pleine coopération avec les autres agences d'assistance technique parmi lesquelles la Fondation Ford, qui est une agence non-gouvernementale exceptionnelle. Elle soutient activement l'enseignement expérimental, l'amélioration de l'enseignement professoral, la formation étrangère du personnel d'enseignement et en particulier la Commission nationale turque de l'enseignement qui a fait cette année un tour du monde pour étudier l'enseignement dans les autres pays. Un rapport sur les directives d'enseignement national va être soumis au Ministère de l'Education en juillet.

LA FORMATION DE PREMIERE INSTRUCTION DANS LES FORCES ARMEES

Le Ministère de l'Education en coopération avec le Ministère de la défense et l'International Cooperation Administration a entrepris un programme en vue de combattre l'analphabétisme dans les Forces Armées. Le 13 avril 1959, la première classe de formation de première instruction de base du programme de deux mois, fut commencée dans 16 centres d'entraînement militaire pour environ 13'000 conscrits illétrés. Quand les bâtiments permanents seront achevés vers la fin de 1960, il est prévu qu'environ 100'000 illétrés y seront instruits chaque année (20'000 pendant chaque période de deux mois). Pendant la période de formation de base de deux mois, la recrue consacre tout son temps à l'étude de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique, du civisme et de la santé. Deux heures de formation de première instruction sont prévues chaque jour pour les soldats pendant leur période de service.

Des recherches linguistiques sérieuses ont précédé la préparation du matériel d'instruction. Les échantillons de journaux, de livres d'école, de manuels militaires de campagne etc. écrits en turc, ainsi que des enregistrements magnétiques turcs furent soumis à des analyses résultant d'une liste de mots de base de 700 mots les plus communément usités (ces 700 mots représentent approximativement 90% des 350'000 comptés). De plus, une équipe de production de matériel éducatif a étudié la base culturelle et sociologique des illétrés de l'Armée, leurs intérêts et leur besoins les plus pressants en termes d'enseignement de vocabulaire, d'arithmétique, de civisme et de santé. Les différentes recherches ont servi de base à 8 livres devant être utilisés pendant la période initiale de deux mois (3 livres de lecture, 2 livres de travail, de lecture et d'écriture, 2 d'arithmétique, 1 de civisme et 1 de santé), ainsi que des manuels de professeurs, de cartes de mots et des cartes d'arithmétique rapide. Des lectures supplémentaires sur une variété de sujets devront être utilisées pendant le reste du service militaire du soldat, comme préparation courante.

Les classes sont limitées à 26 hommes et sont faites par des professeurs d'écoles primaires, régulièrement formés qui remplissent leurs obligations militaires à titre d'officiers de réserve. Les activités d'instruction dans chaque centre d'entraînement sont contrôlées par un inspecteur d'école régulier, nommé par le Ministère de l'Education.

*

SECONDE PARTIE

*

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION EN TURQUIE

Le chapitre précédent de ce rapport traite surtout des activités éducatives en Turquie. Bien des lecteurs désirent certainement avoir des informations sur le rang, les fonctions, l'organisation et les devoirs du Ministère de l'Éducation lui-même. La prochaine partie de ce rapport traitera donc du Ministère de l'Éducation comme agent du Gouvernement turc.

Le compte-rendu ci-après, organisé sous forme de "question-réponse" et le plan d'organisation s'y rapportant ont été préparés pour fournir une source condensée d'informations avec référence à l'organisation, au personnel et aux fonctions du Ministère de l'Éducation.

1. Q. Quand le Ministère de l'Éducation a-t-il été fondé?
R. Le premier Ministère de l'Éducation a été fondé en 1857 sous l'Empire Ottoman. Le premier ministre de l'Éducation était alors Abdurrahman Sami Pacha. Sous la République turque, le premier Ministère de l'Éducation naquit le 10 mai 1920 et le premier ministre fut le Dr Rizanur Bey. Depuis 1857, il y a eu 83 Ministres de l'Éducation; depuis 1920, il y en a eu 30. La dénomination exacte est: Ministère de l'Éducation de la République turque.
2. Q. Y a-t-il quelques articles concernant le Ministère de l'Éducation dans la constitution ou dans quelque autre loi?
R. Le 87e article de la constitution déclare que l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit. De plus, il existe des lois d'organisation éducative et des règles d'éducation spéciale. (Constitution: article 45, 46, 47 et 87.)
3. Q. a) Comment le Ministre est-il désigné?
R. Le Ministre de l'Éducation est nommé par le premier ministre et choisi parmi les membres de l'assemblée générale avec l'approbation du Président.
Q. b) Pour combien de temps?
R. Il n'existe pas de période fixe de jouissance de cette fonction. A moins que le Ministre démissionne, il demeure ministre aussi longtemps que le Cabinet de change pas. Si le premier ministre démissionne, le Ministre de l'Éducation est considéré comme déchargé de ses fonctions ainsi que les autres ministres.
4. Q. De quel organisme exécutif et juridique le ministre dépend-il?
a) Qui est son supérieur immédiat?
R. L'autorité administrative du ministre émane et est contrôlée par l'Assemblée Nationale. Son supérieur immédiat est le Premier

Ministre.

Q. b) Le Ministre est-il membre du Parlement?

R. Oui.

L'organisation du Ministère:

5. Q. Combien de sections y a-t-il dans le Ministère et quels sont les devoirs et responsabilités de chacune d'elles?

R. L'organisation du Ministère:

I. Ministre de l'Education.

A. Sous-secrétaire à l'éducation. Le sous-secrétaire est responsable de l'Administration et du contrôle du budget et des activités du Ministère et exécute les décisions du Ministre. Il est Président, à la fois du Conseil des directeurs et du Comité de discipline.

B. Sous-secrétaire à l'éducation technique et professionnelle. Le sous-secrétaire pour l'éducation technique et professionnelle est responsable de l'Administration et du développement des écoles techniques et professionnelles secondaires et de degré plus élevé.

C. Secrétaire privé du Ministre. Sert de secrétaire confidentiel au Ministre.

II. Conseil de l'Education.

Le Conseil de l'Education est un organisme consultatif pour le Ministre, formé de membres choisis par les professeurs dans les provinces, par les principaux départements du Ministère, les éducateurs libres, les membres du Conseil de l'enseignement, les Présidents et Doyens des universités et les Directeurs des institutions d'enseignement supérieur. D'après les statuts, le Conseil doit être convoqué par le Ministre une fois tous les trois ans et peut être réuni dans des cas spéciaux à d'autres dates. Les principaux sujets de discussion aux réunions du Conseil sont préparées par le Conseil de l'enseignement du Ministère. Les membres élus du Conseil le sont pour trois ans et les membres désignés le sont pour une session. Le Ministre de l'éducation est le Président.

Le Conseil de l'Education.

Celui-ci est le Comité consultant d'assistance technique du Ministère et est responsable des missions suivantes:

- a) L'étude des propositions de lois et règlements qui sont préparés par les Départements respectifs; la préparation des documents et ordres du jour à présenter au Conseil de l'Education.
- b) La préparation, la revue et la révision des principales modifications des programmes et plans pour les écoles générales et professionnelles de tous les degrés, devant être soumises au Conseil de l'éducation.

- c) La révision des livres préparés à l'usage des écoles et leur acceptabilité.
- d) La révision constante de la politique et de la pratique éducative en relation avec les idéaux démocratiques ayant pour but le renforcement de l'éducation nationale.
- e) Les propositions et recommandations du Conseil sont présentées au Ministre de l'Education qui peut les accepter ou en référer au Conseil pour considération.

III. Conseil des Inspecteurs.

Ce Conseil est formé d'un Président qui a les qualifications et le titre d'inspecteur et d'autant d'inspecteurs ministériels qu'il est jugé nécessaire. Les inspecteurs ministériels ont toute autorité pour inspecter ou contrôler les institutions éducatives sauf les universités.

Conseillers juridiques.

Ces fonctionnaires ont les responsabilités suivantes:

- a) L'étude ou la préparation des règlements, des lois, règles, directives, statuts, accords, contrats et projets.
- b) Commenter les projets de lois soumis par d'autres Ministères.
- c) Servir de Conseils juridiques au Ministère; agir en tant que Conseil dans tout cas juridique.
- d) Organiser les activités de la Commission disciplinaire et du Conseil des Directeurs.

IV. Directorats généraux.

1. Directorat général de l'Education primaire.

Il administre les activités des écoles primaires publiques, internats primaires, et les activités dans l'éducation des adultes, l'alimentation scolaire et l'enseignement spécial. Il est de plus responsable des relations administratives avec les Gouverneurs et Directeurs de l'Education en province.

2. Directorat Général de l'Education secondaire.

Il administre les écoles publiques moyennes et supérieures, les écoles de théologie et leurs activités éducatives; les organisations de la Santé, où les professeurs et étudiants des institutions attachées au Ministère sont traités.

3. Directorat Général de l'Education supérieure.

Il est responsable des relations de l'Université avec le Ministère y compris le logement des étudiants dans les universités; des bourses accordées aux étudiants turcs et étrangers; il administre les affaires des étudiants turcs et des officiels à l'étranger.

4. Directorat général de l'Education professorale.

Il administre les activités de l'éducation professorale, nomme le personnel, prépare les règlements et programmes et dirige l'amélioration des écoles normales, des instituts pédagogiques, des collèges de formation pour professeurs et des autres institutions d'enseignement de professeurs.

5. Directorat général des Beaux-Arts.

Il encourage le développement des beaux-arts dans tout le pays, encourage l'appréciation de l'art par le public, établit et administre les institutions dans cette branche.

6. Directorat général des Antiquités et des Musées.

Il supervise l'établissement, l'administration de l'activité des musées, des sites archéologiques et historiques; il entretient les sites historiques et étudie des applications pour des excavations archéologiques tout en les contrôlant.

7. Directorat général de l'Education physique.

C'est une organisation associée au Ministère de l'Education, mais indépendante dans ses décisions et avec un budget supplémentaire, pour administrer les jeux sportifs, les exercices physiques et les activités sportives, comme soutient du développement physique et moral du public en général.

8. Directorat général de la Santé et de l'Hygiène scolaire.

Il détient les questions de santé des écoles de tous les degrés et genres du Ministère ainsi que du personnel.

9. Directorat général des Théâtres d'Etat.

Il est chargé de l'encouragement à apprécier l'art dramatique et d'amener cet art dramatique dans les provinces.

10. Directorat général de l'opéra d'Etat.

Il est indépendant dans ses décisions, il a un budget supplémentaire et est chargé d'élever l'appréciation du public pour l'opéra. Ce dernier a ses propres artistes et son orchestre.

V. Directorats.

A. Les directorats de l'enseignement général (attachés au sous-secrétaire à l'éducation).

1. Directorat de l'enseignement privé.

Il administre et supervise les questions concernant les écoles turques, étrangères et les écoles de moindre importance ainsi que les cours d'enseignement et centres privés.

2. Directorat du personnel.

Il est chargé des nominations, des transferts d'administrateurs, employés et professeurs du Ministère de l'Education

dans tout le pays.

3. Directorat de l'éducation physique et des scouts.

Il s'occupe de l'éducation physique et du scoutisme dans les écoles, ainsi que de l'éducation physique en dehors des écoles qui sont associées au Ministère de l'Education.

4. Directorat des bibliothèques publiques.

Il administre et organise le travail de toutes les bibliothèques publiques pour adultes et enfants à travers tout le pays; il met les livres à la disposition du public et aide au développement de ces bibliothèques.

5. Directorat des publications.

Il s'occupe de la publication des livres publiés par le Ministère, de leur format, et administre les imprimeries et librairies du Ministère.

6. Directorat de mobilisation et d'éducation militaire.

Il s'occupe des problèmes de mobilisation se rapportant à toutes les écoles et institutions affiliées au Ministère, ainsi qu'à l'éducation militaire dans les écoles.

7. Directorat de la Bibliothèque Nationale.

Il donne les facilités nécessaires à la recherche nationale, réunit tous les documents dans ce but, afin de créer un centre de recherche et est chargé de faciliter les études scientifiques et artistiques et recherches de tous genres.

8. Directorat des relations culturelles.

Il s'occupe des contacts entre le Ministère, les pays étrangers et les organisations internationales. Il coordonne ces activités avec d'autres bureaux et organisations et favorise les accords culturels avec d'autres pays, l'assistance technique et les conférences à l'intérieur et au dehors de la Turquie.

B. Directorat d'Enseignement technique et professionnel (attachés au sous-secrétaire de l'Enseignement technique).

1. Directorat de l'enseignement professionnel.

Il est responsable de l'administration et de l'instruction dans tous les niveaux professionnels, les écoles de construction.

2. Directorat de l'enseignement économique du pays.

Il est chargé de l'administration et de l'instruction de l'économie intérieure et de l'éducation féminine à tous les niveaux.

3. Directorat de l'enseignement commercial.

Il est chargé de l'administration et de l'instruction dans

les écoles commerciales à tous niveaux.

4. Directorat de la construction.

Il est chargé de la responsabilité des plans et de la construction des écoles d'enseignement technique et professionnel.

5. Directorat des fournitures.

Il est chargé de la préparation des spécifications et de la sélection de l'équipement pour les écoles techniques et professionnelles.

6. Directorat des statistiques et publications.

Il est chargé de la préparation et de la fourniture de textes et livres qu'utilisent les maîtres et les étudiants, et de la réunion et publication de statistiques sur l'enseignement technique et professionnel.

7. Directorat du personnel.

Il est chargé de nommer, assigner et de transférer les professeurs et administrateurs des écoles techniques et professionnelles.

8. Directorat des affaires.

Il est chargé de toutes les questions administratives se rapportant à l'enseignement, à la comptabilité et aux achats dans les écoles techniques et professionnelles.

9. Directorat des relations étrangères.

Il est chargé des relations avec les missions étrangères et les techniciens travaillant en collaboration avec le Département de l'Enseignement technique et professionnel.

VI. Directorats administratifs (attachés au sous-secrétaire à l'Enseignement).

1. Directorat de l'intendance et de l'approvisionnement.

Il sert de fournisseur pour les bureaux du Ministère, contrôle le personnel d'entretien, maintient les conditions sanitaires des établissements et surveille la marche du service.

2. Directorat de la comptabilité.

Il représente le Ministère des Finances et administre les affaires fiscales du Ministère de l'Education. Les employés de ce département sont attachés au Ministère des Finances.

3. Directorat des documents et de la correspondance.

Il s'occupe de la correspondance qui arrive, des pétitions et les remet aux services compétents; il surveille l'exécution des mesures prises et informe les demandeurs du résultat de leurs requêtes.

VII. Conseil des Directeurs. Il est composé d'un sous-secrétaire comme Président, du Président du Conseil de l'inspection, des Directeurs généraux et du Directeur du personnel. Ce Comité étudie et agit d'après les questions administratives qui lui sont adressées par le Ministère. D'autre part, il s'occupe des formalités de transfert de directeurs, professeurs et employés travaillant dans des départements d'enseignement supérieur, secondaire et professionnel. Ses décisions dépendent de l'approbation du Ministre.

Commission disciplinaire.

Elle traite les questions se rapportant aux fautes disciplinaires des employés et prend les mesures nécessaires. Les réunions ont lieu sous la présidence du sous-secrétaire. Le Ministre est le Président d'honneur de la Commission.

Devoirs, responsabilités et autorité du Ministère.

6. Q. Le Ministre a-t-il une autorité juridique sur toutes les écoles?
R. Oui.
7. Q. Quelle est l'autorité du Ministère?
R. Toutes les écoles sont sous le contrôle du Ministère de l'Education: tous les programmes, les plans, les activités éducatives, les examens, les nominations, les promotions, les transferts de professeurs et les questions s'y rapportant sont sous la juridiction du Ministère.
8. Q. Le Ministère exerce-t-il une autorité sur les écoles privées?
Si oui, jusqu'à quel degré?
R. Le Ministère étudie les propositions de plans et programmes pour les écoles qui ne lui sont pas attachées, aide à la préparation de ces programmes, les approuve et contrôle leur exécution ainsi que les activités de ces écoles.
9. Q. Le Ministère exerce-t-il un contrôle sur les institutions d'enseignement supérieur?
R. Les universités bénéficient d'une liberté académique et administrative. Le Ministère a le droit de les contrôler. D'autres institutions d'enseignement supérieur ne sont pas indépendantes. Le Ministre et le Ministère ont le pouvoir de les contrôler.
10. Q. Le Ministère contrôle-t-il directement les écoles, les institutions d'enseignement supérieur, les bibliothèques, les galeries d'art, les théâtres ou d'autres activités culturelles et éducatives?
R. Le Ministère de l'Education contrôle directement toutes les institutions attachées au Ministère.
11. Q. Quelles sont l'étendue et la nature des recherches conduites par le Ministère?
R. Le Bureau des tests et recherches est une agence du Ministère

qui initie et coordonne les recherches. Ses activités comprennent la réunion, l'analyse et l'interprétation des statistiques scolaires, l'évolution des tests et la conduite de projets de recherche spécifique.

12. Q. Quelles sont les responsabilités du Ministère dans les relations culturelles et éducatives internationales?

R. De telles relations internationales sont menées par la direction des relations culturelles. Le Ministère participe aux conférences internationales de l'enseignement et de la culture. (UNESCO, BIE, ITI, Conseil européen etc.) Tout échange d'instituteurs, de professeurs, d'étudiants et tout accord culturel, ainsi que les relations avec les représentants de gouvernements étrangers sont organisés par cette Direction.

Administration.

13. Q. Comment les directives du Ministère et les réglementations sont-elles portées à la connaissance des personnes intéressées tels que directeurs d'école et professeurs?

R. Les personnes intéressées sont informées par lettres officielles, publications et bulletins officiels, avis, visites de contrôleurs et inspecteurs du Ministère et par radio.

14. Q. Les organisations publiques, professionnelles et le peuple sont-ils consultés pour le financement des programmes ainsi que pour leur plan et leur développement?

R. Les propositions faites par les associations pour la construction des écoles, les organisations de charité des écoles et les associations de parents et de professeurs sont étudiées et prises en considération. Les représentants des organisations et, dans certains cas, le public, sont aussi consultés et leurs commentaires sont examinés. Dans ces domaines, le Ministère consulte les associations de professeurs. Le Conseil de l'Enseignement sert de tribunal en ce qui concerne l'application des directives du Ministère. Au cours de l'année passée, un Comité de plan éducatif fut désigné par le Ministre de l'Education pour étudier un rapport et faire des recommandations sur les problèmes courants de l'enseignement.

Organisation de l'enseignement en Province.

L'enseignement est administré localement par l'intermédiaire d'un directeur de l'enseignement dans chacune des 67 provinces. Chaque directeur est nommé par le Ministère de l'Education et il est responsable vis-à-vis du Gouverneur provincial et du Ministre de l'Education. La nomination de professeurs d'écoles primaires est faite par le Ministère et l'affectation à chaque école est faite par l'autorité provinciale. Les professeurs d'écoles secondaires et techniques sont nommés, affectés et transférés par le Ministère de l'Education.

Le Ministère de l'Education nomme et affecte aux directeurs provinciaux un personnel pour le contrôle et l'administration en pro-

portion de la population scolaire des provinces. Chaque province est divisée en districts scolaires, chacun desquels est sous la direction d'un surveillant d'école primaire. Ces surveillants de districts rendent compte au Directeur provincial de l'enseignement.

Chaque province est divisée en différents comtés sous l'administration d'un gouverneur de districts. Chacun est composé de plusieurs districts scolaires. Chacun a un fonctionnaire d'enseignement qui souvent est le principal d'une école primaire. De plus, il sert de coordinateur entre le gouverneur de districts et le directeur provincial de l'enseignement.

La construction, l'entretien et l'équipement des écoles primaires dépendent des provinces. Pendant l'année scolaire 1958/1959, la contribution totale des gouvernements locaux fut de L.T. 32,000,000.

Comités consultatifs de l'enseignement.

Les provinces et comtés ont des Comités consultatifs créés par la loi pour traiter des problèmes scolaires locaux à l'échelon local. Les questions qui ne sont pas résolues localement, sont référées au Ministère de l'Education. Ces Comités, dans les provinces, sont sous la présidence des directeurs de l'enseignement et se composent d'un premier directeur d'écoles secondaires, d'un principal, élu d'écoles primaires, d'un professeur, élu d'écoles primaires et secondaires.

Dans les comtés sous la présidence d'un premier directeur d'écoles secondaires, un comité est composé d'un contrôleur d'écoles primaires, d'un principal d'écoles primaires et d'un professeur. Le comité organise une conférence au commencement ou à la fin de chaque année scolaire.

Références de lectures supplémentaires en langues étrangères sur l'enseignement turc.

- (1) Education in the New Turkey
publié par l'Office d'Information Turc,
New-York, U.S.A. (19 pages).
- (2) Vocational and Technical Education in Turkey,
par Ferit Saney
Ministry of Education, Ankara 1949.
- (3) Adult Education in Turkey
par Emin Hekimgil,
publication de la Commission nationale turque pour l'UNESCO
Ankara 1951 - Milli Egitim Basimevi (18 pages)
- (4) L'Adoption des Caractères Latins en Turquie en 1928
par le Ministère de l'Education à Ankara
Ankara 1951 - Milli Egitim Basimevi (20 pages)
- (5) Education in Turkey
par Abul H.K. Sassani
bulletin 1952 - No. 10
Office of Education, Federal Security Agency, Washington (90 pages)
- (6) Education in Turkey
par le Ministère de l'Education
Ankara 1955 - Maarif Basimevi (22 pages)
- (7) Technical and Vocational Education in Turkey
par le Directeurat général de l'Enseignement technique et pro-
fessionnel
Ankara 1956 - Maarif Basimevi (28 pages)
- (8) Adult Education in Turkey
par Turhan Oguzkan
Education Clearing House 1955 No. XIV
UNESCO Paris (60 pages)
- (9) Educational Activities in the 1956-1957 School Year in Turkey
par Emin Hekimgil
Ankara, Juin 1957 (8 pages)
- (10) Le Mouvement Educatif en Turquie durant l'année scolaire 1957-58
par A. Teoman
Genève, Suisse, juillet 1958 (14 pages)
- (11) Educational Activities in the 1957-1958 School Year in Turkey
par Emin Hekimgil
Genève, Suisse, juillet 1958 (15 pages)

NOTE: Les publications mentionnées ci-dessus sont généralement dis-
ponibles. Certaines, maintenant épuisées, peuvent être trouvées
dans les grandes bibliothèques et à l'UNESCO.